

3PMG

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 10 rue de la Liberté
29790 PONT CROIX
888 417 847 RCS QUIMPER
(la « Société »)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 31 JUILLET 2026

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2026

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2026 s'élevant à 484 607,72 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice484 607,72 euros
A titre de dividendes50 000,00 euros
Soit 25,00 euros par action

- Le solde soit la somme de434 607,72 euros
Au compte « autres réserves », d'un montant de 1 330 673,19 euros
qui s'élèvera ainsi à 1 765 280,91 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à quarante-sept mille cinq cents euros (47 500 €),
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2026 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à deux mille cinq cents euros (2 500,00 €).

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour dans le délai légal prescrit de neuf (9) mois à compter de la date de clôture soit jusqu'au 31 octobre 2026.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 janvier 2023 : Néant

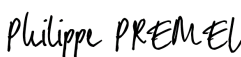
Exercice clos le 31 janvier 2024 : 250 000,00 euros, soit 125,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 237 500,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 12 500,00 euros

Exercice clos le 31 janvier 2025 : 50 000,00 euros, soit 25,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 47 500,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 2 500,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 juillet 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

*Certifié conforme
La Présidence*

Signé par :

623F01D288074A9...

DOSSIER FINANCIER

Exercice clos le : 31 janvier 2026

3PMG

10 rue de la Liberté
29790 PONT-CROIX



TALENZ

TOADENN

■

Sommaire

Attestation	
Attestation d'Expert Comptable	1
Etats de synthèse	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5
Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	11
Notes sur le compte de résultat	19
Autres informations	20
Tableau des cinq derniers exercices	21
Etats Détaillés	22
Bilan détaillé	23
Compte de résultat détaillé	29
Dossier de gestion	36
Soldes intermédiaires de gestion	37
Flux financiers	38
Analyse du bilan	41

■ Attestation d'Expert Comptable

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE
L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 01/01/1900, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS 3PMG relatifs à l'exercice du 01/02/2025 au 31/01/2026.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	7 609 839
Chiffre d'affaires	18 282 585
Résultat net comptable (Bénéfice)	484 608

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à CHANTEPIE
Le 01/01/1900

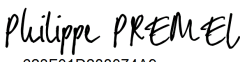
Stéphane COATRIEUX
Expert-comptable

Etats de synthèse

Exercice du 01/02/2025 au 31/01/2026

Bilan Actif

Certifié conforme

Signé par :

623F01D288074A9...

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2026	Net 31/01/2025
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 699	5 635	42 064	44 642
Constructions	167 876	32 235	135 641	128 837
Installations techniques, matériel et outillage industriels	191 652	112 898	78 754	99 511
Autres immobilisations corporelles	1 025 407	423 556	601 851	677 793
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	8 569		8 569	16 959
Immobilisations financières (1)				
Participations	4 596 896		4 596 896	4 569 757
Créances rattachées aux participations	299 750		299 750	27 031
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	41 562		41 562	38 482
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	6 379 411	574 324	5 805 088	5 603 011
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	711 666		711 666	754 604
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	60 733		60 733	59 440
Autres créances	121 288		121 288	143 503
Charges constatées d'avance	49 766		49 766	41 009
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	412 283		412 283	674 254
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	449 015		449 015	499 642
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	1 804 752		1 804 752	2 172 453
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	8 184 163	574 324	7 609 839	7 775 464
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			231 787	

Bilan Passif

	31/01/2026	31/01/2025
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé...)	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 330 673	962 891
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	484 608	417 782
Subventions d'investissement	1 098	1 392
Provisions réglementées	23 532	17 649
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 861 911	1 421 714
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 757 241	4 393 137
Emprunts et dettes financières diverses	268 615	260 789
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 215 620	1 188 366
Dettes fiscales et sociales	373 328	304 227
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500	
Autres dettes	132 626	207 232
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	5 747 929	6 353 750
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	7 609 839	7 775 464
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 550 934	

■ Compte de résultat

Certifié conforme

Signé par :

623F01D288074A9...

	du 01/02/25 au 31/01/26 12 mois	du 01/02/24 au 31/01/25 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	18 182 988	17 587 419
Production vendue	99 597	83 312
Montant net du chiffre d'affaires	18 282 585	17 670 732
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	1 094	1 333
Reprises sur amort., dép. et provisions	371	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles		
Autres produits	5 556	39 231
Total des produits d'exploitation (I)	18 289 606	17 711 295
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	13 915 491	13 560 525
Variation de stock	42 940	-25 926
Achats de matières premières & autres approvisionnements	60 058	62 717
Variation de stock		
Autres achats & charges externes (1)	1 255 010	1 248 621
Impôts, taxes et vers. assim.	97 115	87 177
Salaires	1 663 888	1 601 990
Cotisations sociales	399 477	422 466
Dotations aux amort. et aux dépréciations	204 554	195 442
Sur immob. : dotations aux amort.	204 554	195 442
Sur immob. : dotations aux dép.		
Sur actif circulant : dotations aux dép.		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immob. incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	7 363	5 887
Total des charges d'exploitation (II)	17 645 894	17 158 897
Résultat d'exploitation (I - II)	643 712	552 398
Quote-part sur op. faites en commun		
Bénéfice attribué / perte transférée (III)		
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participations (2)	63 721	56 860
D'autres valeurs mob. et créances actif immob. (2)	11 193	24 180
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immob. financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	74 914	81 040
Charges financières		

■ Compte de résultat

	du 01/02/25 au 31/01/26 12 mois	du 01/02/24 au 31/01/25 12 mois
Dotations aux amort. dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	65 566	61 598
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immob. financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)	65 566	61 598
Résultat financier (V - VI)	9 348	19 442
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	653 060	571 840
Produits exceptionnels (VII)	8 867	19 436
Charges exceptionnelles (VIII)	6 396	26 955
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	2 472	-7 519
Participation des salariés (IX)	48 651	41 000
Impôts sur les bénéfices (X)	122 273	105 538
Total des produits (I + III + V + VII)	18 373 388	17 811 771
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	17 888 780	17 393 989
RESULTAT DE L'EXERCICE	484 608	417 782
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

Certifié conforme

Signé par :

Philippe PREMEL

623F01D288074A9...

Annexe

Exercice du 01/02/2025 au 31/01/2026

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3PMG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2026, dont le total est de 7 609 839 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 484 608 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2025 au 31/01/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/04/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2026 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/02/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

■ Règles et méthodes comptables

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Changements comptables

La société a appliqué pour l'exercice clos le 31/01/2026, le règlement n°ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. Ce règlement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation peuvent être incorporés au prix de revient de ces titres.

Dans ce cas, un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

■ Règles et méthodes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLE				
Immobilisations corporelles				
- Terrains	47 699			47 699
- Constructions sur sol propre	146 070	23 756	1 950	167 876
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	180 266	11 876	490	191 652
- Installations générales, agencements aménagements divers	898 250	77 499	4 621	971 128
- Matériel de transport	35 372			35 372
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 927	1 979		18 906
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	16 959		8 389	8 569
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 341 544	115 110	15 451	1 441 203
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 596 788	301 012	1 154	4 896 646
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	38 482	3 079		41 562
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 635 270	304 092	1 154	4 938 208
ACTIF IMMOBILISE	5 976 814	419 202	16 605	6 379 411

■

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		115 110	304 092	419 202
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		115 110	304 092	419 202
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		8 389		8 389
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		7 062	1 154	8 215
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		15 451	1 154	16 605

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	8 389		7 062		
Immobilisations financières			1 154		
Diminutions de l'exercice	8 389		8 215		

■ Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres autres que Capital	Quote-part du capital détenue	Résultats du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU FANCH EVENAT 29790 PONT-CROIX	375 000	210 776	100,00	57 583
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
B. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS (non reprises ci-dessus)				
- Autres filiales françaises				
- Autres filiales étrangères				
- Autres participations françaises				
- Autres participations étrangères				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	4 469 680	4 469 680	33 971		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

■ Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tisse- ments cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tisse- ments cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres immobilisations incorporell						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains	50 ans		3 057	2 578		5 635
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		17 233	15 196	195	32 235
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencem et aménagements des constructio						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		80 755	32 633	490	112 898
- Installations générales, agencem et aménagements divers	10 ans		238 541	144 999	3 861	379 679
- Matériel de transport	4 à 5 ans		21 223	7 074		28 298
- Matériel de bureau et informatique mobilier	5 à 10 ans		12 993	2 586		15 579
- Emballages récupérables et diver						
Immobilisations corporelles			373 803	205 066	4 546	574 324
TOTAL			373 803	205 066	4 546	574 324

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 573 099 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	299 750		299 750
Prêts			
Autres	41 562		41 562
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	60 733	60 733	
Autres	121 288	121 288	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	49 766	49 766	
TOTAL CREANCES	573 099	231 787	341 312
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	6 779
Clients - factures à établir	5 176
Fournisseurs - RRR à obtenir	1 259
Personnel - produits à recevoir	1 473
Intérêts courus s/valeurs mobilière	4 283
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	18 970

■ Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 20 000,00 Euro décomposé en 2 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 000	10,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	17 649	5 883		23 532
Implantations à l'étranger				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	17 649	5 883		23 532
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		5 883		

■ Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 747 929 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	3 757 241	560 245	2 048 862	1 148 133
Emprunts et dettes financières divers	268 615	268 615		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 215 620	1 215 620		
Dettes fiscales et sociales	373 328	373 328		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500	500		
Autres dettes	132 626	132 626		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	5 747 929	2 550 934	2 048 862	1 148 133
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	635 115			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 124 781 Euro.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	100 976
Fournisseurs, factures d immobilisa	500
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	2 840
int.courus Clémalys	7 826
Dettes provis. pr congés à payer	132 804
Provision primes 13 ème mois	10 511
Dettes provis. pr partic. salariés	48 651
Charges sociales s/congés à payer	37 056
Etat - autres charges à payer	54 642
CAP Taxe d apprentissage	1 548
TOTAL CHARGES A PAYER	397 353

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avances	49 766		
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	49 766		

■

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	14 003		14 003
Ventes de marchandises	18 182 988		18 182 988
Produits des activités annexes	85 594		85 594
TOTAL CA	18 282 585		18 282 585

■ Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Engagements retraites au taux actuariel brut de 3.5 % au 31.01.2026 :

- Cadres : 1 967.63 €

- Non cadres : 54 264.93 €

Soit un total de 56 232.56 €

■ Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social				20 000	20 000
Nombre d'actions ordinaires				2 000	2 000
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)				17 670 732	18 282 585
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions				768 829	866 110
Impôts sur les bénéfices				105 538	122 273
Participation des salariés				41 000	48 651
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions				417 782	484 608
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions				311,15	347,59
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions				208,89	242,30
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés					53
Montant de la masse salariale				1 601 990	1 663 888
Montant des sommes versées en avantages sociaux				422 466	399 477



SOCOGE C

L'EXPERTISE EN MOUVEMENT

AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale
Ouest Atlantique

Commissaires aux Comptes

Benoist COURANT

Erwan LE GOFF

Stéphane MORVAN

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2026

3PMG

10 rue de la Liberté
29790 PONT CROIX

888 417 874 RCS QUIMPER

SOCOGE C AUDIT

3 bis rue Felix Le Dantec
CS 50003

29018 Quimper Cedex

02 98 10 26 00

lgma@socogec.com

www.socogec.com

SARL au capital de 10 140 €
RCS QUIMPER 444 601 397
SIRET 444 601 397 00029
TVA : FR77444601397

Paraphe

PP

3PMG

SOMMAIRE

- 1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
- 2. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

3PMG
10, rue de la Liberté
29790 PONT CROIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 janvier 2026

Aux associés de la SAS 3PMG

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 3PMG relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 3PMG à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er février 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Paraphe

PP

HA

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « Première application du règlement ANC 2022-06 » et « Changements comptables », qui exposent le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouvel ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A QUIMPER, le 17 juillet 2026

SARL L.G.M.A.
Commissaire aux Comptes
Représentée par Benoist COURANT

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line extending to the right, ending in a small hook.

SAS 3PMG

Dossier Financier

■ Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2026	Net 31/01/2025
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 699	5 635	42 064	44 642
Constructions	167 876	32 235	135 641	128 837
Installations techniques, matériel et outillage industriels	191 652	112 898	78 754	99 511
Autres immobilisations corporelles	1 025 407	423 556	601 851	677 793
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	8 569		8 569	16 959
Immobilisations financières (1)				
Participations	4 596 896		4 596 896	4 569 757
Créances rattachées aux participations	299 750		299 750	27 031
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	41 562		41 562	38 482
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	6 379 411	574 324	5 805 088	5 603 011
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises	711 666		711 666	754 604
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	60 733		60 733	59 440
Autres créances	121 288		121 288	143 503
Charges constatées d'avance	49 766		49 766	41 009
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	412 283		412 283	674 254
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	449 015		449 015	499 642
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	1 804 752		1 804 752	2 172 453
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	8 184 163	574 324	7 609 839	7 775 464
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			231 787	

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

SAS 3PMG

Dossier Financier

■ Bilan Passif

	31/01/2026	31/01/2025
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé...)	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 330 673	962 891
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	484 608	417 782
Subventions d'investissement	1 098	1 392
Provisions réglementées	23 532	17 649
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 861 911	1 421 714
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 757 241	4 393 137
Emprunts et dettes financières diverses	268 615	260 789
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 215 620	1 188 366
Dettes fiscales et sociales	373 328	304 227
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500	
Autres dettes	132 626	207 232
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	5 747 929	6 353 750
Ecart de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	7 609 839	7 775 464
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 550 934	

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

SAS 3PMG

Dossier Financier

■ Compte de résultat

	du 01/02/25 au 31/01/26 12 mois	du 01/02/24 au 31/01/25 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	18 182 988	17 587 419
Production vendue	99 597	83 312
Montant net du chiffre d'affaires	18 282 585	17 670 732
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	1 094	1 333
Reprises sur amort., dép. et provisions	371	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles		
Autres produits	5 556	39 231
Total des produits d'exploitation (I)	18 289 606	17 711 295
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	13 915 491	13 560 525
Variation de stock	42 940	-25 926
Achats de matières premières & autres approvisionnements	60 058	62 717
Variation de stock		
Autres achats & charges externes (1)	1 255 010	1 248 621
Impôts, taxes et vers. assim.	97 115	87 177
Salaires	1 663 888	1 601 990
Cotisations sociales	399 477	422 466
Dotations aux amort. et aux dépréciations	204 554	195 442
Sur immob. : dotations aux amort.	204 554	195 442
Sur immob. : dotations aux dép.		
Sur actif circulant : dotations aux dép.		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immob. incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	7 363	5 887
Total des charges d'exploitation (II)	17 645 894	17 158 897
(1) Y compris :		
• Redevances de crédit-bail mobilier		
• Redevances de crédit-bail immobilier		
Résultat d'exploitation (I - II)	643 712	552 398
Quote-part sur op. faites en commun		
Bénéfice attribué / perte transférée (III)		
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participations (2)	63 721	56 860
D'autres valeurs mob. et créances actif immob. (2)	11 193	24 180
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immob. financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	74 914	81 040
Charges financières		

■ Compte de résultat

	du 01/02/25 au 31/01/26 12 mois	du 01/02/24 au 31/01/25 12 mois
Dotations aux amort. dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	65 566	61 598
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immob. financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)	65 566	61 598
Résultat financier (V - VI)	9 348	19 442
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	653 060	571 840
Produits exceptionnels (VII)	8 867	19 436
Charges exceptionnelles (VIII)	6 396	26 955
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	2 472	-7 519
Participation des salariés (IX)	48 651	41 000
Impôts sur les bénéfices (X)	122 273	105 538
Total des produits (I + III + V + VII)	18 373 388	17 811 771
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	17 888 780	17 393 989
RESULTAT DE L'EXERCICE	484 608	417 782
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3PMG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2026, dont le total est de 7 609 839 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 484 608 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2025 au 31/01/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/04/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2026 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/02/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

■ Règles et méthodes comptables

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Changements comptables

La société a appliqué pour l'exercice clos le 31/01/2026, le règlement n°ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. Ce règlement est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes courants sont reclassés en autres dettes alors qu'auparavant, ils figuraient sur la ligne « emprunts et dettes financières diverses »,

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation peuvent être incorporés au prix de revient de ces titres.

Dans ce cas, un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

■ Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLE				
Immobilisations corporelles				
- Terrains	47 699			47 699
- Constructions sur sol propre	146 070	23 756	1 950	167 876
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	180 266	11 876	490	191 652
- Installations générales, agencements aménagements divers	898 250	77 499	4 621	971 128
- Matériel de transport	35 372			35 372
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 927	1 979		18 906
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	16 959		8 389	8 569
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 341 544	115 110	15 451	1 441 203
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 596 788	301 012	1 154	4 896 646
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	38 482	3 079		41 562
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 635 270	304 092	1 154	4 938 208
ACTIF IMMOBILISE	5 976 814	419 202	16 605	6 379 411

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		115 110	304 092	419 202
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		115 110	304 092	419 202
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		8 389		8 389
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		7 062	1 154	8 215
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		15 451	1 154	16 605

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	8 389		7 062		
Immobilisations financières			1 154		
Diminutions de l'exercice	8 389		8 215		

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres autres que Capital	Quote-part du capital détenue	Résultats du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU FANCH EVENAT 29790 PONT-CROIX	375 000	210 776	100,00	57 583
SCI AR PONT 29790 PONT-CROIX	1 000	-21 338	99,00	-21 338
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS ALLIKA DIS 56100 LORIENT	27 000		26,00	
B. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS (non reprises ci-dessus)				
- Autres filiales françaises				
- Autres filiales étrangères				
- Autres participations françaises				
- Autres participations étrangères				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	4 470 670	4 470 670	72 971		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	7 000	7 000	200 000		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

■ Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres immobilisations incorporell						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains	50 ans		3 057	2 578		5 635
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		17 233	15 196	195	32 235
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencem et aménagements des constructio						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		80 755	32 633	490	112 898
- Installations générales, agencem et aménagements divers	10 ans		238 541	144 999	3 861	379 679
- Matériel de transport	4 à 5 ans		21 223	7 074		28 298
- Matériel de bureau et informatique mobilier	5 à 10 ans		12 993	2 586		15 579
- Emballages récupérables et diver						
Immobilisations corporelles			373 803	205 066	4 546	574 324
Total			373 803	205 066	4 546	574 324

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 573 099 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	299 750		299 750
Prêts			
Autres	41 562		41 562
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	60 733	60 733	
Autres	121 288	121 288	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	49 766	49 766	
TOTAL CREANCES	573 099	231 787	341 312
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	6 779
Clients - factures à établir	5 176
Fournisseurs - RRR à obtenir	1 259
Personnel - produits à recevoir	1 473
Intérêts courus s/valeurs mobilière	4 283
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	18 970

■ Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 20 000,00 Euro décomposé en 2 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 000	10,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	17 649	5 883		23 532
Implantations à l'étranger				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	17 649	5 883		23 532
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		5 883		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 747 929 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	3 757 241	560 245	2 048 862	1 148 133
Emprunts et dettes financières divers	268 615	268 615		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 215 620	1 215 620		
Dettes fiscales et sociales	373 328	373 328		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500	500		
Autres dettes	132 626	132 626		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	5 747 929	2 550 934	2 048 862	1 148 133
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	635 115			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 124 781 Euro.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	100 976
Fournisseurs, factures d immobilisa	500
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	2 840
int.courus Clémalys	7 826
Dettes provis. pr congés à payer	132 804
Provision primes 13 ème mois	10 511
Dettes provis. pr partic. salariés	48 651
Charges sociales s/congés à payer	37 056
Etat - autres charges à payer	54 642
CAP Taxe d apprentissage	1 548
TOTAL CHARGES A PAYER	397 353

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avances	49 766		
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	49 766		

■ Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	14 003		14 003
Ventes de marchandises	18 182 988		18 182 988
Produits des activités annexes	85 594		85 594
TOTAL CA	18 282 585		18 282 585

■ Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Engagements retraites au taux actuariel brut de 3.5 % au 31.01.2026 :

- Cadres : 1 967.63 €

- Non cadres : 54 264.93 €

Soit un total de 56 232.56 €

3PMG

**10 rue de la Liberté
29790 PONT CROIX
888 417 874 RCS QUIMPER**

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2026**

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 18 des statuts, nous avons été avisé des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé

Paraphe

PP

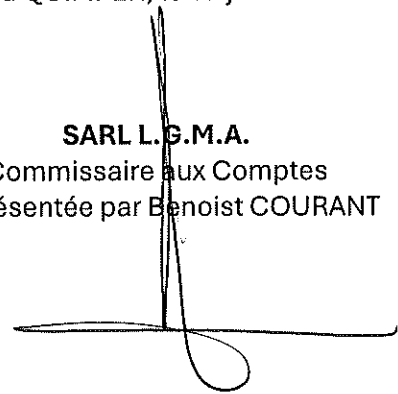


1^{ère} convention : Avance en compte courant à la SAS 3PMG

- **Nature et objet :** Avance en compte courant consentie par Monsieur Philippe PREMEL à la SAS 3PMG
- **Associé concerné :** Philippe PREMEL
- **Modalités :** Au 31 janvier 2026, le compte courant de Monsieur Philippe PREMEL est créancier de 124 763,52 euros. Le compte courant n'a pas été rémunéré.

Fait à QUIMPER, le 17 juillet 2026

SARL L.G.M.A.
Commissaire aux Comptes
Représentée par Benoist COURANT

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the bottom and a horizontal stroke extending to the left.